

Créée en 2002, ANNONAY JOGGING CLUB est une association sportive affiliée à la FFA (Fédération Française d'Athlétisme). Lors de la saison 2023/2024, le club a rassemblé 220 athlètes (dont plus de 80 pour la Section Jeunes).

### ●●●● Section Adultes : loisir et compétition ●●●●

Les athlètes du club se rassemblent deux fois par semaine pour s'entraîner. Ils alternent entre séances sur piste, sorties Nature ou route... et se retrouvent parfois le week-end pour des sorties longues, sur le parcours des courses en préparation et sur les compétitions.

Quel que soit le niveau ou l'objectif, plaisir et convivialité se lient parfaitement avec effort et progrès.

Types de licences	Catégories <small>valables du 01/09/2024 au 31/08/2025</small>	Années de naissance
ATHLE COMPETITION ou ATHLE RUNNING	U23 - Espoirs (ES)	2003 à 2005
	Seniors (SE)	1991 à 2002
	Masters (VE)	1990 et avant

**Entraînements les mardis et jeudis  
de 18h à 19h30/20h**



Pour la saison 2024/2025, le premier entraînement se déroulera **Mardi 20 août 2024**. Possibilité d'essai en septembre sur trois séances d'entraînement collectif maximum.

**ENTRAINEMENTS  
AU STADE DENIS LACOMBE,  
PARC DE DÉOMAS À ANNONAY**

Pour que l'inscription soit prise en compte, le **dossier complet** doit être remis à ANNONAY JOGGING CLUB **avant le 31 octobre 2024 (après cette date, la cotisation sera augmentée de 10€)**

➤ par courrier :

ANNONAY JOGGING CLUB - Maison des sports - 5 avenue Émile Bouschon - 07100 Annonay

ou

➤ remis en main propre à un membre du Bureau (président, secrétaire ou trésorière).

**Un dossier complet comprend :**

- 1 - ce **formulaire de demande d'adhésion complété**
- 2 - un **chèque** libellé à l'ordre d' ANNONAY JOGGING CLUB

**NOUVEAU !**

Formulaire de demande d'adhésion et règlement par CB disponibles en ligne sur [www.helloasso.com](http://www.helloasso.com)

3 - le **Parcours de prévention santé (ou « PPS »)** réalisé via le formulaire en ligne dans leur espace personnel ([www.athle.fr](http://www.athle.fr) : onglet « Espace du licencié »)

*NB : Pour les nouveaux licenciés, le lien vers leur compte FFA leur sera préalablement envoyé par mail.*

**Sans ces documents, l'inscription ne pourra pas être prise en compte.**

Renseignements :

par mail : [coursesajc07@gmail.com](mailto:coursesajc07@gmail.com) ou [www.annonayjoggingclub.com](http://www.annonayjoggingclub.com)

# INFORMATIONS UTILES

## **EXTRAITS de la Circulaire Administrative 2024-25 de la Fédération Française d'Athlétisme (édition de mai 2024) Modifiée par le Bureau fédéral du 16 mai 2024 et applicable dès le 15 juin 2024**

### **CONDITIONS RELATIVES A LA PREVENTION DE LA SANTE**

Conformément à l'article L.231-2 du code du sport, les personnes majeures qui demandent une licence ou son renouvellement, à l'exclusion des non-pratiquants (licence Athlé Encadrement), doivent réaliser via le formulaire en ligne dans leur espace personnel, le Parcours de prévention santé (ou « PPS ») tel que prévu par la FFA sur sa solution dédiée.

Conformément aux articles L. 231-2 et D.231-1-1 à D.231-1-4 du Code du sport, les personnes mineures qui demandent une licence ou son renouvellement, quel que soit son type, doivent attester conjointement avec leur responsable légal, via le formulaire en ligne dans leur espace personnel, avoir répondu « non » à l'ensemble des questions du questionnaire relatif l'état de santé du mineur prévu à l'article D.231-4-1 du Code du sport. Le contenu de ce questionnaire est reproduit en Annexe. A défaut, les personnes exerçant l'autorité parentale sur l'athlète mineur sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme datant de moins de six mois.

Les certificats médicaux, établis par un médecin librement choisi, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur.

### **ASSURANCES**

\* \* \* \* \*

- La Fédération Française d'Athlétisme propose aux Licenciés, par l'intermédiaire de MAIF, assureur : une **assurance Individuelle** accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'athlétisme.
- Annonay Jogging Club a souscrit auprès d'AXA ASSURANCE EIRL ENO SEBASTIEN (18 avenue Jean Jaurès, 07100 Annonay) un contrat assurant les adhérents pour ce qui concerne la **garantie Responsabilité Civile**.
- Le club se dégage de toute responsabilité pour tous les vols ou détériorations de matériel personnel survenus pendant les entraînements ou les compétitions, les sorties hors du cadre d'AJC.

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

\* \* \* \* \*

### **LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS** (Loi du 6 janvier 1978)

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. À cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@athle.fr. Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Par ailleurs, et conformément à l'article 2.1.1 des Règlements Généraux, il est rappelé que les résultats des compétitions seront publiés sur le site internet de la FFA.

Ainsi, tout adhérent de la FFA accepte expressément la publication de ses données nominatives (nom, prénom, numéro de licence, date de naissance) dans les résultats des compétitions auxquelles il a participé. Il accepte expressément que cette publication soit reproduite sur le site internet de la FFA.

Tout adhérent dispose néanmoins de la possibilité, pour des motifs légitimes, de s'opposer au traitement le concernant.

### **LICENCE "ATHLE RUNNING" OU "ATHLE COMPETITION"**

La licence **ATHLE RUNNING** est requise pour adhérer au club. La fournir lors des inscriptions aux courses vous dispense de présenter un certificat médical. Elle autorise la participation à toutes compétitions Running françaises sauf Championnats et épreuves d'animations sur piste.

La licence **ATHLE COMPETITION**, vous ouvre en plus l'accès aux championnats de France d'athlétisme et épreuves d'animations sur piste.

**ANNONAY JOGGING CLUB**

**Maison des sports - 5 avenue Émile Bouschon - 07100 ANNONAY**

**Mail : coursesajc07@gmail.com**

**www.annonayjoggingclub.com**

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHESION

SAISON 2024-2025

Athlète majeur·e· – Catégorie : Espoirs à Masters

Athlète

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_  Homme  Femme

**Nouvelle adhésion**

**Pour une première inscription**, merci de préciser la date et le lieu de naissance : \_\_\_\_\_

**Déjà licencié·e·** à la Fédération Française d'Athlétisme N° de licence : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

Catégories <small>valables du 01/09/2024 au 31/08/2025</small>	Codes	Années de naissance
U23 - Espoirs	ES	2003 à 2005
Seniors	SE	1991 à 2002
Masters	VE	1990 et avant

**Type de licence :**

**Licence 2024-2025 ATHLE COMPETITION : 108 €**

**Licence 2024-2025 ATHLE RUNNING : 72 €**

**Licence 2024-2025 ENCADREMENT\* : 50 €**

\*Ni le PPS ni le certificat médical ne sont exigés pour la licence "Encadrement".

Le licencié "encadrement" ne peut en aucun cas pratiquer l'Athlétisme.

**CONDITIONS RELATIVES A LA PREVENTION DE LA SANTE**

Conformément à l'article L.231-2 du code du sport, les personnes majeures qui demandent une licence ou son renouvellement, à l'exclusion des non-pratiquants (licence Athlé Encadrement), doivent réaliser via le formulaire en ligne dans leur espace personnel, le Parcours de prévention santé (ou « PPS ») tel que prévu par la FFA sur sa solution dédiée ([www.athle.fr](http://www.athle.fr) : onglet « Espace du licencié »).

**Droit à l'image**

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_, autorise Annonay Jogging Club à utiliser mon image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

Cochez la case, si vous refusez l'utilisation de votre image.

**Règlement intérieur**

L'inscription à ANNONAY JOGGING CLUB vaut acceptation du règlement intérieur ; disponible sur demande ou consultable sur le site internet du club : [www.annonayjoggingclub.com](http://www.annonayjoggingclub.com)

Cochez la case si vous souhaitez une attestation d'adhésion pour votre employeur. Elle sera envoyée sous 4 semaines à réception du dossier complet.

Cochez la case si vous souhaitez intégrer le groupe **WhatsApp ANNONAY JOGGING CLUB.**

Date et signature :

à retourner par courrier ou à remettre à un membre du Bureau (président, secrétaire ou trésorière) **avant le 31 octobre 2024 (après cette date, la cotisation sera augmentée de 10€)**